



Arrêté grand-ducal du 28 août 2020 concernant la délégation de pouvoirs aux fins de clore la session ordinaire 2019-2020 et d'ouvrir la session ordinaire 2020-2021 de la Chambre des Députés.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 72 de la Constitution ;

Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'État, et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons trouvé bon et entendu

de nommer Notre Premier Ministre, Ministre d'État, Notre fondé de pouvoirs à l'effet de clore, en Notre nom, la session ordinaire 2019-2020 de la Chambre des Députés et d'ouvrir la session ordinaire 2020-2021.

*Le Premier Ministre,
Ministre d'État,
Xavier Bettel*

Cabasson, le 28 août 2020.
Henri

